MULTIPLICITÉ ET AMPLEUR DES RISQUES EN AGRICULTURE : ESSAI DE TYPOLOGIE

par Francis **Declerck**[1]

Cet exposé vise à dresser une typologie des risques en Agriculture. Il s'attachera aux spécificités des risques auxquels une entreprise agricole (*et son dirigeant*) doit faire face…

Un risque se définit comme tout événement incertain (probabilisable) survenant avec une certaine intensité et susceptible de réduire la performance de l'entreprise.

Deux types de classification peuvent aider à identifier les risques et comprendre leur mode de gestion :

- classification facilitant l'identification des risques de l'activité,
- classification distinguant les risques isolés et les risques systémiques.

Ainsi, les risques de l'activité sont tous les risques qui affectent le résultat d'exploitation. Ce sont les risques liés à l'actif de l'entreprise : risque de quantité et de qualité, risque de charges, risques de contractualisation avec les partenaires des filières, risques de prix, risques humains. Quant aux risques financiers, ils sont associés aux fonds propres et aux dettes de l'entreprise.

Pénétrons dans le monde des « risques agricoles »…

Première approche des risques en Agriculture : les principaux risques des l'activité d'une entreprise agricole sont les suivants :

1. **Risque de quantité et de qualité, c'est le risque de rendement :** Il s'agit du risque de ne pas « produire » la quantité prévue habituellement, que l'on soit en production végétale ou animale. Il peut aussi s'agir du risque de récolter une qualité différente de celle prévue et d'avoir ainsi un produit différent. Le risque de rendement, en quantité et qualité, est donc la résultante des modes de production sur l'entreprise agricole et des risques climatiques, alimentaires et sanitaires.
2. **Risque de charges :** c'est le cas typique de la maîtrise des charges… subitement plus importantes que celles prévues initialement : accroissement quantitatifs et/ou qualitatifs d'achats des intrants, baisse de productivité de la main d'œuvre salariée ou non (maladies, grève, …), changement de réglementation technique (normes sanitaires), sociales, fiscales, risque environnemental (pollution).
3. **Risques de contractualisation avec les partenaires des filières :** nous nous trouvons confrontés au risque de défaillance des partenaires commerciaux :
   - en amont : fournisseurs défaillants,
   - en aval : clients défaillants par un contrat non honoré, hors délais, voire défaut de paiement.
4. **Risques de prix**[2] **:** sous ce chapitre, nous envisagerons essentiellement le risque de volatilité des prix agricoles :
   - risques de prix sur les marchés d'approvisionnement en intrants
   - et de vente des produits agricoles,

[1] Professeur Associé, Département Finance de l'ESSEC, chercheur à l'Institut de Management International Agro-alimentaire (ESSEC-IMIA) et co-titulaire de la Chaire « Filière d'excellence alimentaire » de l'ESSEC.

[2] Declerck Francis & Michel Portier : « *Comment utiliser les marchés à terme agricoles et alimentaires* », Éditions La France Agricole, 2009.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2009. Séance du 13 janvier 2010.

5. **Risques humains :** Principalement les risques de :
   ⌦ maladie / accident de l'exploitant, de l'aide familial, de salariés, d'agriculteurs associés,
   ⌦ accident causé à autrui, mettant en cause la responsabilité civile de l'exploitant agricole.
6. **Risques financiers en Agriculture :** les principaux risques financiers d'une entreprise agricole sont ceux de toute entreprise : risques de liquidité**,** de solvabilité**,** de taux d'intérêt ; également, **r**isques de la source de financement**,** de disponibilité des crédits**,** risque d'inadéquation entre le coût du financement et la rentabilité du bien financé**,** risque de change**.** Les parades contre les risques financiers ne sont pas spécifiques à l'Agriculture…

Seconde approche : par les Modes de Gestion : Risques isolés ou risques systémiques… Face à la survenance d'un risque, il est possible de décliner l'éventail des attitudes et des stratégies possibles :

1. la passivité…
2. la prévention dynamique du risque pour réduire la probabilité de survenance du risque ou pour réduire et cantonner l'intensité de l'événement risqué … Mais tous les risques ne peuvent être prévenus…
3. l'auto-absorption du risque : réserves de valeurs disponibles rapidement, réserves de crédit, diversification,
4. le transfert du risque à un partenaire privé : mutualisation du risque en association ou mutuelle d'entraide ou coopérative, transfert aux marchés à terme, transfert à un assureur,
5. le transfert du risque à la Collectivité, donc aux Pouvoirs publics.

L'identification des modes de gestion des risques est facilitée quand on sait distinguer les risques isolés affectant un ou quelques individus et les risques systémiques qui affectent tout un système de production, toute une filière...

⌦ Les risques isolés sont liés à un aléa affectant un ou quelques individus isolés, par exemple l'accident, l'incendie… La survenance d'un risque isolé ne bouleverse pas le système productif, économique ou financier à l'échelle d'une région ou nation. Ces risques sont généralement en partie auto-absorbables et assurables par l'entreprise agricole.

⌦ Les risques systémiques sont liés à un aléa qui touche une très grande population en même temps, par exemple une sécheresse, une violente chute des prix, une épizootie. Ils comprennent soit « des risques d'événements fréquents avec des pertes faibles », soit des risques « sauvages ou catastrophiques » d'événements rares mais extrêmement préjudiciables. Ils peuvent ébranler le système productif, économique ou financier à une échelle collective (région, pays) ne sont pas assurables par un assureur privé sans l'appui des Pouvoirs Publics.

La gestion des risques, dans le monde globalisé dans lequel baigne maintenant notre Agriculture est loin d'être neutre sur le plan de la « guerre économique » sur le plan également de la pérennité des entités de production… Certains pays l'ont très bien compris et ont construit des parades efficaces constituant de vrais avantages concurrentiels… Certains secteurs d'activité s'y sont attelés afin s'assurer la crédibilité de l'institution… C'est l'exemple que nous allons voir de suite avec Jean-Claude **Hillion**.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2009. Séance du 13 janvier 2010.